

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

|                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Extrait du Registre des<br/>Délibérations</u><br><br>Conseil Communautaire,<br>Séance du : 08 avril 2026 | L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30,<br>le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le<br>31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire<br>A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos<br>sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET,<br>Président. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,  
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,  
LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,  
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,  
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,  
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

|                                         |                                                                                                            |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Secrétaire de Séance :<br>REYNES Julien | Conseillers en exercice : 50<br>Présents (titulaires et suppléants) : 42<br>Pouvoir(s) : 6<br>Votants : 48 |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**N°2026B67DGSBIS : MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE –  
CONSTITUTION D'UN FROUPEMENT DE COMMANDE ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE  
ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CAO SPÉCIFIQUE DUDIT  
GROUPEMENT DE COMMANDE. – RETIRE ET REMPLACE 2026B67DGS ERREUR MATERIELLE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le marché concernant la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour les écoles de Monsempron-Libos et Fumel, l'accueil de loisirs sans hébergement Michel Delrieu et la crèche Pomme d'Happy de Fumel Vallée du Lot en groupement de commande arrive à échéance le 31 août 2026 et qu'il y a lieu de reconduire l'opération.

A ce titre, une convention doit être signée avec les 3 entités ci-dessus citées. Chacune d'elle doit désigner les membres appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres spécifique.

Monsieur le Président rappelle l'utilité du groupement de commande, encadrée par l'article L. 1414-3 du CGCT (modifié par l'article 39 de la Loi 2016-1691 du 09 décembre 2016), qui a pour vocation de mutualiser les besoins afin d'obtenir du prestataire retenu une prestation plus qualitative tout en favorisant les économies d'échelles.

La convention, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement est reconduite dans les mêmes termes que la précédente. La communauté de communes Fumel Vallée du Lot est désignée coordonnateur de l'opération.

Elle assure la qualité de pouvoir adjudicateur soumis à la réglementation des marchés publics. Elle se chargera de signer et notifier le marché, l'autorité compétente de chaque entité étant responsable de la bonne exécution de son marché.

Monsieur le Président rappelle qu'un marché public est organisé selon les termes des articles L.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique, et que le montant estimatif du marché étant égal ou supérieur à 216 000 € HT, la convocation d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique est requise.

L'assemblée délibérante de chaque entité du groupement de commande doit désigner un membre titulaire et un suppléant de sa propre CAO pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres spécifique.

Ainsi, cette dernière sera composée par un élu de chaque entité du groupement et sera présidée par l'élu qui représente le coordonnateur.

La commission peut décider d'être assistée par un ou plusieurs technicien(s) des entités membres du groupement, qui auront uniquement un rôle consultatif.

**Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,**

**1°) Autorise la constitution d'un groupement de commande, dans les mêmes termes que le précédent, entre les communes de Monsempron-Libos et Fumel et Fumel Vallée du Lot, en vue de la passation d'un marché public pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour un an renouvelable ;**

**2°) Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ;**

**3°) Décide de désigner Mme Marie COSTES membre titulaire et M. Jean-Pierre ARONDEL membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres spécifique du groupement de commande ci-dessus mentionné.**

**4°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**AR Prefecture**

047-200068930-20260408-2026B67DGSBIS-DE

Reçu le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 09 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Le Président,



**Jean-Jacques BROUILLET**

Certifié exécutoire le : 27 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 27 avril 2026

Publié ou Notifié le : 27 avril 2026

-----